

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الافريقية

Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 51 77 00 Telex 21046 Fax (2511) 51 78 44

SOIXANTE-HUITIEME
SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MINISTRES/
TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE AFRICAINE
1-6 JUIN 1998
BURKINA FASO, OUAGADOUGOU

CM/2071 (LXVIII)
Original: Anglais

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA 1ÈRE REUNION DES MINISTRES
AFRICAINS DU COMMERCE DE
L'OUA/COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE

INTRODUCTION

La première réunion des ministres du commerce de l'OUA/Communauté Economique Africaine s'est tenue au Centre International de Harare, Zimbabwe, du 8 au 9 avril 1998. Le but de cette réunion était de finaliser la préparation de l'Afrique à la deuxième réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de décider des dispositions visant la redynamisation du comité technique spécialisé de l'AEC chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration et d'examiner les négociations d'une future coopération ACP/UE et d'autres de questions connexes.

PARTICIPATION

2. Les pays suivants étaient présents à la réunion des ministres : Algérie, Angola, Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales, l'Organisation régionale africaine, les Organisations internationales et les ONG suivantes étaient représentées à la réunion : Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), Commission Economique pour l'Afrique (CEA), Banque Africaine export/import, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Centre du Commerce International (CCI), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Secrétariat du Commonwealth, le Réseau africain du commerce (ATN), l'Initiative de l'Afrique Australe et de l'Est, (SEATINI), la représentante adjoint américaine du commerce pour l'Afrique était également invitée à cette réunion. La liste des participants figure en annexe au présent rapport.

OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été ouverte en présence de S.E. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe qui était l'invité d'honneur spécial de la réunion.

5. Dans son allocution, le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA/AEC l'Ambassadeur Vijay S. Makhan a souhaité la bienvenue aux ministres qui sont venus participer à la réunion et a remercié son Excellence le Président zimbabwéen pour le grand honneur qu'il leur a fait en acceptant de venir personnellement prononcer le discours d'ouverture.

6. Le Secrétaire Général Adjoint a indiqué que la réunion se tient conformément à la décision prise par les ministres à Singapour, de tenir une réunion préparatoire en prévision de la 2ème Conférence ministérielle de l'OMC. Il a fait état des activités du Secrétariat OUA/AEC dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle de Singapour. Il a indiqué que la question relative à l'octroi du statut d'observateur au Secrétariat OUA/AEC n'était pas toujours résolue et qu'il s'agissait là d'une question de volonté politique. A cet égard, il a exhorté les ministres à approcher l'OMC et les partenaires du développement pour l'Afrique.

7. Le Secrétaire Général Adjoint a ensuite identifié les défis majeurs auxquels les pays africains sont confrontés s'agissant de la promotion de l'intégration et de la coopération économiques régionales, de l'augmentation de leur part du commerce international et de l'investissement direct étranger. En ce qui concerne le cadre multilatéral d'investissement, il a proposé à la réunion de prendre des actions appropriées afin d'être pleinement préparés puisqu'un tel cadre est devenu plus au moins inévitable. S'agissant de la coopération régionale, le Secrétaire Général Adjoint a souligné l'urgence qu'il y a de donner aux efforts d'intégration régionale un nouvel élan dans la mesure où le marché régional africain constitue un tremplin pour l'accès de l'Afrique au marché international.

8. S'agissant du travail effectué par les fonctionnaires africains de haut niveau, le Secrétaire Général Adjoint a indiqué qu'ils ont entre autres examiné la mise en oeuvre des Accords commerciaux multilatéraux et les activités futures à l'OMC.

A propos des activités de l'OMC, ils ont identifié un "plan à suivre" pour aborder les négociations qui sont prévues en 1999/2000 et certains éléments du "Programme positif" des questions d'intérêt pour l'Afrique à examiner au cours des négociations futures. C'était pour la première fois dans l'histoire du système commercial multilatéral, que l'Afrique a pris les devants dans ce cadre. Au nombre d'autres recommandations des fonctionnaires figurait la nécessité de mettre en place des points focaux efficaces qui seraient chargés des questions de l'OMC et de politiques commerciales dans les capitales et de promouvoir la concurrence des économies africaines.

9. Le discours d'orientation qui a donné le ton à la réunion a été élégamment prononcé par S.E. le Président Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine. Après avoir souhaité la bienvenue aux ministres, le Président a déclaré que si l'objectif majeur de la Conférence était la préparation en vue de la Deuxième Réunion ministérielle de l'OMC prévue à Genève du 18 au 20 mai 1998, il serait toutefois souhaitable que les Ministres assument leurs pleines responsabilités en relevant le défi de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

10. Le Président a ensuite fait état de la performance des économies africaines dont la part dans l'économie mondiale n'a pas cessé de décroître, passant de 5 % en 1985 à environ 2 % en 1996 alors que les pays africains ont continué à exporter les matières premières. Il a déploré le fait que l'Afrique ne soit pas en mesure de tirer pleinement profit des avantages offerts par les préférences qu'elle avait pourtant obtenus dans le cadre de certains mécanismes commerciaux tels que la Convention de Lomé. Il a lié cette faible performance des économies africaines à certaines politiques inappropriées adoptées par le passé dans le domaine macro-économique, de la substitution des importations et de l'industrialisation. Toutefois, pour combler ces lacunes, le Président a rappelé l'adoption par l'OUA, du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos et la convocation par l'OUA du premier Sommet de la Communauté Economique Africaine. A cet égard, il s'est félicité de la redynamisation, à la présente Conférence ministérielle, du Traité d'Abuja sur le commerce.

11. Afin que les pays africains tirent avantage de l'OMC, de la Convention de Lomé, de l'initiative des Nations Unies pour l'Afrique, du Programme régional de la CNUCED/PNUD pour le renforcement des capacités dans le commerce et le développement de l'Afrique, le Président a invité les ministres à saisir l'occasion des diverses offres et initiatives pour promouvoir les capacités humaines et de production de leurs Etats membres et partant, la performance commerciale de l'Afrique. A cet égard, il a lancé un appel pour la mise en place urgente et le renforcement des points focaux nationaux et a salué les mesures que l'OUA est en train de prendre pour renforcer son bureau à Genève afin que les services de ce bureau permettent à l'Afrique d'être à la hauteur des négociations internationales, en particulier dans le cadre de l'OMC.

12. S.E. M. Paul Vemba, Ministre du Commerce de la République Démocratique du Congo, dans sa lecture au nom de ses collègues, de la motion de remerciements au Président Mugabe pour avoir prononcé le discours d'orientation, a remercié le Président, le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe, pour les excellentes dispositions qui ont été prises pour la réunion et s'est félicité de l'intérêt que le Président accorde aux questions dont la réunion était saisie. Il a noté que l'ordre du jour de la réunion était bien rempli, et a rassuré le Président qu'il fera l'objet d'un examen approfondi.

13. Le représentant de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique M. Mbaye Diouf a prononcé un discours au nom du sous-secrétaire Général et Secrétaire Exécutif de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique, le Dr. K. Amoako. Ce discours portait sur les raisons de la faible productivité commerciale des pays africains au cours des dernières années et sur certaines mesures qui devaient être prises pour redresser cette situation. Ce discours portait également sur l'examen des activités de la CEA depuis 1993 dans le cadre de l'assistance aux Etats membres pour promouvoir leur participation au système commercial multilatéral. Pour conclure, le représentant a assuré la réunion que la CEA était disposée à continuer d'accorder cette assistance.

14. Le représentant de la CNUCED parlant au nom du Secrétaire Général, M. Rubens Ricupero, a rappelé les dispositions spécifiques de la Déclaration Midrand adoptée à la CNUCED IX sur la nécessité de faciliter l'intégration totale des économies africaines au système du commerce international. Cet objectif est demeuré une priorité majeure de la CNUCED qui a, depuis lors, entrepris plusieurs initiatives sur cette question. En ce qui concerne les prochaines négociations à l'OMC, le représentant a rassuré les Ministres du soutien continu de la CNUCED.

15. Le représentant de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a lu un message au nom du Directeur Général, M. Reható Ruggiero, dans lequel il a souhaité plein succès aux travaux de la réunion.

Point 2 : Election du Bureau

16. A l'unanimité, la réunion des Ministres a décidé de maintenir telle quelle, la composition du Bureau de la réunion des fonctionnaires de haut niveau à savoir :

Président	:	Zimbabwe
1er Vice-Président	:	Nigeria
2ème Vice-Président	:	Algérie
3ème Vice-Président	:	Burundi
Rapporteur	:	Ouganda

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

17. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après et décidé de se réunir de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour

4. Examen du rapport et des recommandations de la réunion préparatoire de fonctionnaires de haut niveau
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

Point 4 : Examen du rapport et des recommandations de la réunion préparatoire des fonctionnaires de haut niveau

18. Le Président de la réunion des fonctionnaires de haut niveau a présenté le rapport et les recommandations soumises aux Ministres pour examen. Il a indiqué les points essentiels du rapport, les domaines d'intérêt, les questions importantes examinées par les fonctionnaires de haut niveau et les recommandations formulées sur chacune de ces questions. Ces questions étaient les suivantes :

- la redynamisation du Comité technique spécialisé de la Communauté Economique Africaine chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration.
- L'état d'avancement de la mise en oeuvre des accords de l'OMC.
- L'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle de Singapour y compris le Plan d'action en faveur des Pays les moins avancés.
- L'échange de points de vue sur les accords conclus récemment sur les produits de la technologie de l'information, les Télécommunications de base et les services financiers.
- Les activités futures à l'OMC dans le cadre de la préparation de la Deuxième conférence ministérielle de l'OMC.
- L'initiative du PNUD pour le renforcement des capacité sur le commerce et le développement.

- Conditions pour devenir membre de l'OMC.
- Examen des rapports sur les communautés économiques régionales.
- Examen de la préparation pour la négociation de l'accord devant succéder à la quatrième Convention ACP/EU de Lomé.
- L'initiative américaine sur le commerce et l'investissement en Afrique.

19. Les ministres ont procédé à l'examen de toutes les recommandations. Les décisions et observations des ministres sur chaque point étaient les suivantes:

Fonctionnement du Comité technique chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration

20. La question était celle de l'entrée en vigueur de la disposition du Traité d'Abuja sur le Comité technique chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration à l'issue de l'instauration de la Communauté économique africaine au sommet de l'OUA de juin 1997. Le Comité servira de cadre principal pour les discussions et la coordination des politiques commerciales en Afrique.

21. A l'issue de leurs travaux sur cette question, les ministres ont adopté les recommandations de la réunion des fonctionnaires de haut niveau comme suit:

- a) Sur proposition du Secrétariat OUA/AEC, le Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration doit être redynamisé; son règlement intérieur et son programme de travail définis et élaborés;
- b) Le Secrétariat de l'OUA/AEC doit prendre des mesures visant à faciliter la coordination entre les groupes africains à Genève, Bruxelles et New York/Washington. Ceci pourrait nécessiter l'organisation d'une réunion préliminaire des principaux représentants de ces groupes sous les auspices du Secrétariat OUA/AEC afin d'adopter une stratégie et l'approche permettant de faciliter cette coordination.

- c) Les gouvernements des Etats membres sont encouragés à renforcer leurs missions à Genève. Les pays qui n'ont pas de mission à Genève doivent envisager d'en créer. Ceci, compte tenu de l'importance croissante de l'OMC.
- d) Il est également demandé au Secrétariat OUA/AEC de renforcer urgemment sa mission à Genève pour lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités d'assistance et de coordination des Etats membres. Un nombre minimal de trois économistes et d'un juriste, tous de très haut niveau est requis pour cette mission. Il conviendrait également d'accroître le nombre de traducteurs et d'interprètes dans ladite mission. L'opération de restructuration du Secrétariat en cours à Addis Abéba doit tenir compte de ces besoins minimum.
- e) Concernant la question de l'octroi du statut d'observateur de l'OUA/AEC auprès de l'OMC, les ministres doivent insister auprès du Conseil général et du Directeur général de l'OMC sur la nécessité de donner une suite favorable à cette requête.
- f) Les gouvernements des Etats membres sont exhortés à établir des points focaux nationaux pour les questions de l'OMC (là où ces points n'existent pas) en vue de susciter l'intérêt national pour les questions de politiques commerciales qui seront élaborées et mises en oeuvre. Ces points focaux doivent être dotés d'un personnel adéquat et des ressources nécessaires pour leur permettre d'apporter l'assistance nécessaire et d'assurer la coordination au niveau des missions basées à Genève et à Bruxelles ainsi qu'à celui du Comité chargé de questions commerciales, douanières et d'immigration au niveau continental.

22. Outre les recommandations ci-dessus, le mandat donné par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'OUA, à la CEA et à la BAD, de mettre ensemble leurs ressources dans le cadre d'un Secrétariat conjoint de ces institutions pour appuyer le processus de l'instauration de la Communauté Economique Africaine, a été rappelé aux Ministres.

23. De même, le Secrétariat conjoint devrait participer au fonctionnement et aux services du Comité technique ministériel de l'AEC chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration auquel toutes les institutions africaines devront faire rapport sur les questions relatives au commerce.

24. S'agissant de la question de l'octroi du statut d'observateur à l'OUA/AEC auprès de l'OMC, il a été noté que le Secrétariat de l'OMC a été informé du programme économique de l'OUA. Toutefois, les rapports du Secrétariat Exécutif de l'OUA basé à Genève ont indiqué que les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne et le Maroc s'opposent à cette demande au motif que l'OUA est une Organisation politique. Cette question n'a pas été résolue à ce jour étant donné que l'adhésion ne peut être obtenue que sur la base de l'unanimité. L'OUA a été invitée à participer sur une base ad hoc aux réunions majeures de l'OMC. Elle doit cependant faire chaque fois une demande pour y participer.

25. Les Ministres ont demandé au représentant adjoint américain du commerce pour l'Afrique, des clarifications sur cette question. Elle a répondu que son gouvernement a été saisi de la question et qu'une réponse définitive sera donnée dans deux semaines.

26. Cette question concernait la mise en oeuvre des Accords de l'OMC y compris les dispositions spéciales en faveur des pays en développement. Une question connexe était les consultations en cours à Genève dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC et des arrangements pour la célébration du 50ème anniversaire des Accords sur le commerce multilatéral.

27. A l'issue de leurs travaux sur ces questions, les Ministres ont pris note des dispositions prises en vue de la Conférence et pour les cérémonies commémoratives du 50ème anniversaire et ont adopté les recommandations suivantes :

- a) L'Afrique doit élaborer une déclaration conjointe sur son évaluation de l'état de mise en oeuvre des Accords. En conséquence, il a été demandé au Secrétariat OUA/AEC de préparer cette déclaration à

temps, pour la 2ème Conférence ministérielle de l'OMC;

- b) Chaque Etat africain membre de l'OMC a été invité à effectuer des études visant à identifier leurs propres intérêts nationaux en vue de tirer pleinement profit des accords de l'Uruguay et d'entreprendre une évaluation de la mise en oeuvre de ces accords;
- c) L'obligation de notification, l'obligation relative à la promulgation d'une nouvelle législation et la création d'institutions découlant des Accords de l'OMC ont posé d'énormes difficultés aux pays en développement. Ceci doit être pris en compte lors de l'examen de nouvelles obligations qui pourraient découler des nouvelles questions. Les Ministres ont noté que l'OMC organiserait un séminaire sur la préparation des notifications y compris l'utilisation de l'information technologique dans de telles opérations;
- d) Les structures institutionnelles nationales chargées des questions de l'OMC dans les capitales doivent être renforcées tout comme la coordination et l'harmonisation des intérêts régionaux, par les communautés économiques régionales;
- e) S'agissant du calendrier pour la mise en oeuvre des accords, les délais doivent être prolongés dans les cas où les pays africains rencontreraient des difficultés pour les appliquer;
- f) Les règles de l'OMC sur les subventions doivent être réexaminées pour permettre aux pays en développement d'utiliser tous les instruments disponibles pour leur promotion industrielle, agricole et commerciale;
- g) Les Ministres ont exhorté l'OMC et toutes les institutions compétentes à continuer à mettre à la disposition des pays africains l'assistance technique et les services de consultation appropriés (y compris l'entreprise d'études soutenues sur des questions spécifiques) pour leur permettre de renforcer leurs capacités

nationales, institutionnelles et humaines afin de mieux tirer avantage de leurs droits et de faire face à leurs obligations dans le cadre des accords de l'OMC;

- h) "A cet égard, les Ministres ont invité les donateurs à contribuer au fonds fiduciaire commun pour financer le programme conjoint d'assistance technique intégré CCI/CNUCED/OMC en faveur des PMA et d'autres pays africains afin que davantage de pays africains puissent en bénéficier;
- i) Pour faire face aux opportunités qu'offre l'accès aux marchés, l'OMC et le CCI ont été invités à collaborer avec les organismes compétents en vue
- i) En vue de mettre au point des programmes de renforcement des capacités pour faire face aux besoins de l'Afrique en matière d'offres, faciliter la diversification de la base de la production tant horizontale que verticale et élargir leurs structures commerciales d'exportation;
- j) S'agissant de la mise en oeuvre des dispositions relatives aux Règles d'origine, l'évaluation en douane des marchandises et l'inspection avant expédition, les Etats membres doivent recourir à la convention d'assistance mutuelle administrative de Nairobi, y compris l'utilisation des systèmes modernes de technologie de l'information comme Internet. A cet égard, l'Organisation Mondiale Douanière (OMD) et l'OMC sont disposées à accorder leur assistance technique aux pays en développement;
- k) Il a été proposé que des programmes spéciaux de formation soient élaborés par l'OMC dans le domaine des règlements des différends, des pratiques et des procédures;
- l) Les Ministres étaient convaincus que l'Afrique doit être représentée aux niveaux les plus élevés du Secrétariat de l'OMC afin de refléter le caractère mondial de l'OMC.

28. Les Ministres ont également noté les activités d'assistance technique effectuées par la CEA, y compris des études évaluant l'impact éventuel des négociations d'Uruguay sur l'intégration régionale en Afrique et des enquêtes sur les besoins des pays en matière d'assistance technique envisagée dans le programme d'action cadre adopté par la Conférence internationale sur l'Afrique et l'OMC organisée en 1994 à Tunis. Des études ont aussi été entreprises par la CEA sur les politiques en matière de commerce d'investissement en Afrique, les politiques et les pratiques commerciales et de la concurrence, les procédures des marchés publics et l'Accord sur l'investissement multilatéral de l'OCDE.

Evaluation de la mise en oeuvre de la déclaration ministérielle de Singapour, y compris le Plan d'Action en faveur des pays les moins avancés

29. A l'issue de leurs travaux sur cette question, les Ministres ont adopté les recommandations suivantes:

- a) les Etats membres ont été exhortés à participer aux groupes de travail sur le commerce et l'investissement, les politiques et les pratiques commerciales et les procédures des marchés publics afin que les perspectives africaines sur ces questions soient reflétées dans les travaux;
- b) La capacité des PMA doit être renforcée pour faire face aux obligations et alléger les dispositions des Accords; l'accent doit par conséquent être mis sur la mise en oeuvre totale du programme de Singapour en faveur des PMA et une évaluation de cette mise en oeuvre doit être effectuée pour identifier les lacunes;
- c) Les offres d'accès au marché faites lors de la réunion de haut niveau doivent être évaluées pour identifier les effets nets sur les pays pris individuellement et collectivement;
- d) Les capitales des pays concernés doivent suivre les annonces de contributions faites par les pays africains à la réunion de haut niveau;

- e) La capacité des PMA à produire, à tirer profit de l'accès au marché et à entreprendre la mobilisation de l'investissement direct étranger doit être renforcée;
- f) Un mécanisme de suivi sur la réunion de haut niveau avec la participation des PMA, doit être créé aux niveaux international, national et inter-institutions. Des tables rondes des pays doivent être organisées, dès que possible, pour évaluer les coûts des besoins des PMA;
- g) Les PMA de l'Afrique ont été exhortés à renforcer leur présence à Genève et à l'OMC;
- h) Les PMA doivent s'organiser pour parler d'une seule voix. A cet égard, les communautés économiques régionales auxquelles ils appartiennent ont été invitées à accorder un soutien supplémentaire dans le cadre de leur coordination;
- i) L'assistance technique des PMA doit être renforcée dans le domaine de la formation et des services de consultation;
- j) Les Etats membres doivent tirer pleinement profit des programmes du CCI concernant le développement des capacités dans le domaine de l'offre.

Echange de vues sur les Accords récemment conclus sur les produits technologiques de l'information, les télécommunications de base et les services financiers

30. A l'issue des travaux sur ces questions, les Ministres sont convenus qu'il importe pour les Etats membres d'adhérer à ces Accords afin qu'ils en tirent profit et renforcent ainsi la participation des pays africains à l'OMC.

Activités futures à l'OMC

31. Les travaux sur les activités futures de l'OMC ont été axés sur le programme intégré, un programme positif pour les Etats africains, l'étude de l'OUA/AEC sur le Commerce et l'investissement et le rapport de la CEA sur sa réunion ad hoc pour les Nouvelles questions. Les décisions prises par les Ministres sur chaque point étaient les suivantes:

Le Programme positif

32. S'agissant de la question du programme positif, les Ministres sont parvenus aux conclusions suivantes:

- a) Les Ministres ont reconnu les obligations contractuelles inhérentes au programme intégré, mais ont estimé qu'il était encore trop tôt de décider si une approche sectorielle devait être adoptée pour les prochaines négociations ou si la Table Ronde traditionnelle était la meilleure approche à adopter;
- b) Les Ministres ont reconnu le potentiel énorme du secteur des services dans les économies africaines et ont souligné que les dispositions du GATS relatives au développement doivent être sauvegardées au cours des prochaines négociations;
- c) S'agissant de l'agriculture, les Ministres ont perçu la nécessité pour les pays africains d'être vigilants afin de sauvegarder leurs intérêts en ce qui concerne les produits de base spécifiques lors des négociations futures.

Le Programme positif pour les pays africains

33. Les Ministres ont décidé que le Programme positif doit comporter les éléments suivants:

- a) Questions découlant de la mise en oeuvre des accords actuels sur le commerce multilatéral, y compris le respect des engagements vis-à-vis des partenaires commerciaux en ce qui concerne les dispositions relatives au traitement spécial est différencié et la meilleure manière de lier ces dispositions à la dérogation des délais et aux critères qualitatifs de développement. Pour ce faire, un bilan détaillé du processus de mise en oeuvre doit être effectué au niveau national par chaque pays, sur la base duquel on pourra dégager une approche commune de problèmes communs;
- b) Nécessité de rechercher une solution satisfaisante aux problèmes d'accès au marché tels que les prix tarifaires élevés, l'escalade tarifaire de certains articles spécifiques d'exportation d'intérêt pour les pays africains dans certains marchés;
- c) l'accroissement du recours à l'utilisation des barrières non tarifaires en vertu de certaines dispositions de l'Accord sur les barrières techniques au Commerce et l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. La nécessité de mettre pleinement en oeuvre la décision de Marrakech sur les mesures en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés.
- d) La manière dont les mesures visant à faire face à la faible compétitivité et les contraintes de l'offre dans le court et le moyen terme pourraient être prises en compte dans les futures règles multilatérales, étant donné la réduction du rôle joué par les préférences tarifaires en raison de la libéralisation accrue en matière de tarifs NPF;
- e) Réexaminer les questions telles que la fixation des droits de douane, l'inspection avant expédition, la libéralisation de l'agriculture et les intérêts des pays importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre du programme intégré en vue de répondre aux préoccupations;

- f) L'adoption d'approches novatrices aux négociations sur le commerce des services afin de tirer avantage du GATS et d'assurer la mise en oeuvre effective de l'article IV du GATS qui prévoit la prise en compte des préoccupations de développement dans le cadre de la libéralisation des secteurs de services;
- g) Une annexe est requise au GATS pour garantir le renforcement de la structure des télécommunications dans les PMA;
- h) La nécessité de redresser les déséquilibres spécifiques identifiés dans certains accords en ce qui concerne l'application de l'engagement de Gel, par exemple le TRIM, l'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les subventions. La nécessité de réexaminer ces dispositions du point de vue du développement;
- i) De manière générale, la nécessité d'avoir des dispositions spéciales et différenciées dans les futurs règlements multilatéraux qui incluent les critères de développement qualitatif;
- j) La nécessité d'avoir des règles multilatérales qui tiennent compte des problèmes tels que la faible compétitivité et les contraintes de l'offre;
- k) S'agissant du TRIM, la nécessité d'assurer un lien entre les politiques d'investissement et de concurrence;
- l) S'agissant des nouvelles questions sur le commerce et les investissements, les politiques en matière de commerce et de concurrence, les marchés publics, l'environnement, etc. la nécessité de prendre dûment en compte la dimension développement dans les négociations de l'OMC;
- m) la répartition des avantages découlant des accords de l'OMC, étant donné que la part de l'Afrique dans le commerce international n'a pas cessé de baisser jusqu'à 2,2% en 1997. Une évaluation de l'impact des Accords d'Uruguay sur l'Afrique est requise pour déterminer si les

prévisions concernant l'expansion du Commerce se sont concrétisées.

34. Les Ministres sont également convenus que les pays africains doivent prendre les devants dans l'identification d'autres questions d'intérêt particulier à inclure dans le programme positif.

Rapport OUA/AEC sur le Commerce et l'investissement

35. Les Ministres ont estimé que le rapport intitulé: l'Afrique face au cadre multilatéral éventuel sur l'investissement, éléments pour une Position Commune Africaine, un document de base demandé par le Secrétariat OUA/AEC comporte des recommandations très importantes sur la question du cadre proposé pour un accord multilatéral sur l'investissement. Certains Ministres ont avancé que la proposition de cet Accord a été imposée aux Etats membres.

36. Les Ministres ont rejeté la motion de négociations d'un Accord multilatéral si les préoccupations majeures de l'Afrique ne sont pas prises en compte.

37. Il a été proposé que l'Afrique adopte une position commune minimale, en laissant certaines dimensions de la question aux Etats membres qui formuleront leur propre position nationale. Les Ministres sont convenus des éléments d'une position minimale comme suit:

- a) l'élaboration des dimensions de l'investissement direct étranger (IDE) doit tenir pleinement compte de tout accord multilatéral possible sur la question;
- b) l'investissement de portefeuille qui est plus variable ne doit être régi par aucun cadre multilatéral sur l'investissement;
- c) il faudrait utiliser pleinement les mécanismes habituels de l'OMC, y compris le phasage, les périodes transitoires, les limitations des mesures réciproques de rétorsion et l'approche de la liste positive du GATS;

- d) un cadre multilatéral sur l'investissement devrait être associé à un cadre similaire sur la politique de concurrence.

Décisions connexes

38. Les Ministres ont noté la nécessité pour les pays africains de participer activement aux travaux sur les politiques en matière d'investissement et de concurrence qui sont maintenant en cours à l'OMC et à la CNUCED. Ils ont demandé que des rapports périodiques soient présentés sur les progrès réalisés dans le cadre du nouveau comité AEC chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration.

39. Les Ministres sont convenus que les pays africains doivent continuer à accorder une attention particulière à la nécessité de maintenir les objectifs de l'APD qui ont été adoptés dans d'autres fora multilatéraux nonobstant le rôle nouveau et émergent des flux privés.

40. Outre ce qui précède certains Ministres ont noté les tentatives faites par certains autres membres de l'OMC, en particulier les pays en développement d'introduire de nouvelles questions à l'ordre du jour de l'OMC. Les Ministres ont par ailleurs noté que depuis l'entrée en vigueur de l'OMC, les pays africains membres, en dépit de leurs ressources limitées, déploient des efforts considérables pour honorer leurs obligations découlant des différents accords de l'OMC. La capacité des membres africains de l'OMC à prendre des nouveaux engagements et obligations au titre du programme intégré est sérieusement limitée.

41. Les Ministres sont convenus que:

- a) L'OMC devrait mettre l'accent sur la mise en oeuvre des Accords de l'Uruguay Round;
- b) L'OMC devrait faire le bilan du processus de mise en oeuvre et déterminer si les perspectives de croissance économique, de développement durable, d'avantages accrus pour les pays membres en développement en particulier ceux d'Afrique et les perspectives

d'amélioration des relations internationales conformément aux programmes contenus dans les conclusions de l'Uruguay Round se sont concrétisées;

- c) Toute négociation sur les nouvelles questions serait prématurée d'autant que l'ordre du jour de l'OMC est déjà surchargé.

Rapport de la CEA sur sa réunion ad hoc relatives aux Nouvelles Questions

42. Les Ministres ont approuvé globalement les principales recommandations de la réunion ad hoc des Experts de la CEA sur les Nouvelles Questions tenue du 8 au 11 mars 1998 à Addis Abéba. S'agissant en particulier des marchés publics, il a été noté que les disciplines actuelles de l'OMC étaient imposées aux pays qui demandent l'adhésion bien qu'il n'y ait pas d'obligation pour ces pays de les accepter à ce stade.

43. Les Ministres ont en outre pris note des principales recommandations dont les suivantes:

- a) Le groupe de travail en cours actuellement à Genève doit se pencher essentiellement sur des questions telles que l'équilibre des droits et des obligations des investisseurs, une répartition plus équitable des flux d'investissement et les dimensions historiques de l'investissement y compris l'identification des pratiques de l'investissement qui se sont révélées défavorables pour les économies africaines dans le passé et sur la manière dont il faut éviter ces pratiques à l'avenir;
- b) La réunion ad hoc a également invité les Secrétariats de l'OUA et de la CEA à collaborer dans l'entreprise des évaluations des questions en cours;
- c) Concernant la politique en matière de concurrence, la réunion ad hoc a lancé un appel pour la nécessité pour le groupe d'étude à Genève d'examiner des questions telles que l'aspect extra-territorial des

politiques de concurrence, l'interaction entre la politique industrielle et en matière de concurrence et l'interaction entre la libéralisation économique et la politique en matière de concurrence;

- d) En ce qui concerne les marchés publics, le déséquilibre entre l'efficacité de passation des marchés et les préoccupations de développement a particulièrement intéressé les participants. Les participants à la réunion ad hoc ont estimé que la question de "l'aide liée" doit figurer à l'ordre du jour des discussions sur l'extension des disciplines de l'OMC sur cette question.

Programme du PNUD pour le renforcement des capacités dans le commerce et le développement

44. A l'issue des délibérations sur cette question les Ministres sont convenus que l'Initiative semble suivre l'approche "traditionnelle" qui consiste à s'adresser aux bailleurs des fonds. Dans la mise en oeuvre effective des modules du programme, il faudrait accorder davantage l'attention aux pays concernés pour répondre à leurs besoins spécifiques.

45. Les Ministres ont aussi estimé que les modules appropriés du programme doivent être adoptés non seulement pour mettre l'accent sur le développement de la capacité dans le domaine de l'exportation mais également dans le domaine de la diversification et de la substitution de l'importation pour lesquelles cette proposition est d'une importante capitale.

Conditions d'adhésion à l'OMC

46. Les Ministres ont pris part du rapport sur la table ronde sur les conditions d'adhésion à l'OMC qui faisaient partie des travaux de la réunion des fonctionnaires de haut niveau et sont parvenus aux conclusions ci-après sur cette question.

- a) Compte-tenu du grand nombre de pays qui voudraient adhérer à l'OMC, il faudrait des règles supplémentaires aux dispositions de l'article 12 afin de faciliter le processus et de le rendre transparent;

- b) Les pays africains devraient participer activement aux travaux du groupe de travail de l'OMC sur l'adhésion;
- c) Tous les pays qui sollicitent l'adhésion devraient se préparer activement et acquérir des connaissances suffisantes des accords de l'OMC pour tirer avantage des flexibilités existantes en négociant leur adhésion;
- d) Il a été demandé à la CNUCED de fournir une assistance aux pays africains adhérents par le biais, inter alia, de l'utilisation du Projet PNUD sur le renforcement des capacités pour le commerce;
- e) Des règlements transparents doivent être adoptés pour garantir que les pays qui adhèrent n'aient rigoureuses des Accords de l'OMC;

Rapport des différentes communautés économiques régionales

47. S'agissant de ce rapport, il y a eu deux interventions. La première intervention a été faite par le Ministre du Commerce de l'Afrique du Sud en sa qualité de Président en exercice du Comité des Ministres du Commerce de la SADC.

48. Le Ministre a noté que la SADC commence à jouer un rôle actif sur les questions relatives à l'OMC et a fait remarquer que le groupe s'est réuni la veille au niveau ministériel à Hararé. Conformément à la Déclaration ministérielle de Singapour, la SADC a accordé une attention particulière aux préparations de la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés et à la réunion elle-même. Toutefois, il a été noté que l'évaluation des besoins dont la réunion avait été saisie n'était pas suffisamment détaillée pour être efficace. La réunion elle-même avait été dominée par des offres autonomes faites surtout par les pays développés pour améliorer l'accès au marché. Mais ces offres étaient sous diverses formes et non fiables puisqu'elles pouvaient être retirées à tout moment. Il faudrait donc leur donner un statut contractuel à l'OMC.

49. Le Ministre a ensuite présenté les conclusions et les recommandations de la réunion ministérielle qu'ils ont entérinées comme suit:

- a) Il faudrait revoir les règles multilatérales sur l'intégration régionale pour faciliter et encourager la participation des pays en développement et des pays les moins avancés dans ces systèmes;
- b) Il faudrait faciliter la répartition plus équitable des flux d'investissement;
- c) Beaucoup de pays en développement continuent à rencontrer de grandes difficultés pour adapter leur législation aux exigences de l'OMC, et il faudrait donc les aider dans ce domaine. Les délais de mise en oeuvre doivent être prolongés si nécessaire;
- d) Les diverses dispositions pour un traitement spécial et différencié n'ont pas été totalement examinées;
- e) Il ne faudrait pas recourir aux TRIPs pour limiter l'accès à la technologie;
- f) Le programme intégré fournit un cadre adéquat pour les futures négociations compte tenu des difficultés que rencontrent beaucoup de pays en développement pour appliquer les accords existants. La SADC appuie l'étude en cours sur les nouvelles questions mais elle estime qu'il est encore prématuré de les soumettre aux négociations;
- g) Il faudrait revoir les dispositions de gel de l'accord sur les subventions;
- h) Il faudrait une plus grande transparence dans le processus de prise de décision de l'OMC;
- i) Il faudrait des relations de travail plus efficaces entre les représentants à Genève et les experts dans les capitales;

- j) La SADC organisera une importante réunion sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce. Cette réunion sera axée sur les besoins en assistance technique et non sur les questions politiques.

50. Dans son exposé, le représentant de l'IGAD a fait savoir que la libéralisation du commerce est un ajout récent au mandat de l'Organisation qui encore est en train de définir ses activités dans ce secteur. Cependant, certaines priorités avaient été identifiées pour ce qui est de l'harmonisation de la politique dans le domaine du transport et des communications.

Echange de vues sur les futures négociations ACP/UE

51. A l'issue des travaux sur cette question les Ministres ont pris les conclusions suivantes:

- a) La nécessité de maintenir l'unité et la solidarité entre les pays ACP contrairement au souhait de l'Union Européenne;
- b) La nécessité d'adopter une clause de non réciprocité sur les préférences commerciales, ce qui impliquera la nécessité de demander une dérogation à l'OMC pour couvrir le régime commercial d'un Accord de coopération ACP/UE futur;
- c) La nécessité d'une collaboration étroite entre Genève et Bruxelles pour s'assurer que les règles de l'OMC n'entravent pas les efforts visant à garantir les meilleures options commerciales en faveur des pays africains;
- d) Les résultats de la réunion ACP du 4 au 6 mai 1998 et ensuite du 14 au 15 avril doivent constituer un apport pour la deuxième réunion ministérielle de l'OMC prévue à Genève en mai 1998;

- e) Le Président de la réunion des Ministres africains du Commerce doit présenter le rapport de la réunion ministérielle à la réunion de Bruxelles.

52. Dans leurs délibérations sur ce point, les Ministres ont émis de fortes réserves sur les initiatives américaines. En particulier, le fait que certains aspects majeurs du projet de loi actuellement examinés par le Sénat américain semblent ne pas prévoir d'obligations contractuelles pour les Etats Unis.

53. Les ministres ont ensuite noté que les conditionnalités et les critères d'éligibilité du projet de loi pouvaient être utilisés pour empêcher certains pays de bénéficier de ses dispositions, certains ministres se sont opposés énergiquement à l'incorporation dans le projet de loi des conditionnalités telles que la transparence, l'état de droit et la bonne gouvernance. Il y a eu des objections à l'élément extra-territorial du projet de loi dans la mesure où il ne remplacera pas la Loi Helms-Burton qui interdit le commerce avec certains pays.

54. Un ministre a indiqué que son pays a émis une réserve très ferme au projet de loi, qu'il a transmise aux Etats-Unis à un très haut niveau. Il est apparu que certains éléments du projet de loi pourraient affecter la nature stratégique de l'initiative.

55. D'autres ministres ont accueilli favorablement le projet de loi et ont fait savoir que leurs pays ont été consultés, et ils ont émis l'espoir que pendant sa mise en oeuvre éventuelle, l'Afrique aura l'occasion d'influer sur le programme par le biais, entre autres, des consultations bilatérales.

56. Pour répondre aux différents points de vues exprimés, la Représentante adjoint américaine du commerce pour l'Afrique a donné de plus amples informations à la réunion.

57. A l'issue du débat, le Président a informé la réunion des actions prises par la SADC sur cette question et s'est félicité des initiatives américaines en cours, en faveur de l'Afrique dont le projet de Loi. Il a toutefois souligné la nécessité de tenir

compte des réserves formulées par l'Afrique sur ce projet de loi et a souhaité que la partie américaine en tienne dûment compte.

Questions diverses

58. Le Chef de la délégation de l'Algérie a exprimé sa satisfaction pour le travail considérable que l'OUA est en train d'effectuer dans le domaine économique. Il a informé la réunion de l'offre de son gouvernement d'abriter à Alger la deuxième réunion de la Conférence des ministres africains du commerce de l'OUA/AEC. Cette offre a été acceptée par acclamation.

Adoption du rapport et clôture de la réunion

59. Les ministres ont examiné le projet de rapport de la réunion et proposé certains amendements à incorporer au présent rapport.

60. Une motion de remerciements au gouvernement du Zimbabwe et au Secrétariat OUA/AEC pour le rôle qu'ils ont joué dans l'organisation de cette réunion a été proposée par le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du commerce international de Maurice, S.E. Rajkesur Purryag.

61. Le ministre a noté que cette réunion, la première sur un sujet sectoriel depuis l'instauration de l'AEC a été menée de manière très efficace. Ce qui est de bonne augure pour les réunions futures de l'AEC.

62. Pour clôturer la réunion, le Président a remercié ses collègues pour leur présence et a attiré leur attention sur la nécessité de suivre les questions qui ont été examinées.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1998-06-01

**68ème SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MINISTRES/
TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE AFRICAINE**

OUA, CEA

OUA/CEA

<https://archives.au.int/handle/123456789/6556>

Downloaded from African Union Common Repository